



MAISON DE LA PAROLE

4 bis rue Hélène Loiret, 92190 Meudon
contactmdp92@gmail.com - 01 46 26 84 30

Novembre 2021

Chers amis de la Maison de la Parole,

En entrant dans le temps de l'Avent, nous entendons cet appel du Seigneur à *rester éveillés et à prier en tout temps* !

Depuis la rentrée de septembre, nos activités ont pu reprendre et nous avons eu plaisir à vous retrouver nombreux pour grandir dans cette écoute priante de la Parole qui éveille notre intelligence et notre cœur. Par ailleurs, un des moments forts a été la soirée d'accueil du rapport de la CIASE.

Les propositions de cette fin d'année, placée sous le signe de la fraternité, sont nombreuses :

- Lecture accompagnée et partagée de l'encyclique *Fratelli Tutti*
- L'exposition *le Visage, miroir de l'invisible* se poursuit jusqu'au 17 décembre
- Le 8 décembre, la conférence de Bertrand Vergely s'intéressera au 'visage intérieur' d'Olivier Clément et nous fera redécouvrir le christianisme comme religion du visage.
- La messe du jeudi à 12h30 nous permet d'ancrer notre fraternité dans le Christ et de partager ensuite un repas 'fraternel'.
- Et bien sûr, les différentes haltes spirituelles qui sont toujours tant appréciées

Vous pouvez retrouver le programme complet sur <https://maisondelap parole.diocese92.fr/>

En cette fin d'année, nous faisons à nouveau appel à votre générosité, pour soutenir la Maison de la Parole. Vous avez déjà répondu nombreux à notre appel du mois de mai, mais un effort est encore nécessaire pour nous permettre d'atteindre l'équilibre financier !

Nous vous rappelons que le gouvernement a augmenté depuis le 2 juin 2021 l'avantage fiscal pour les dons aux associations culturelles :

- Votre réduction d'impôt passe de 66% à 75% pour les dons jusqu'à 554 €
- Au-delà de cette somme, votre réduction d'impôt reste de 66%.

Pour un même effort financier (après réduction d'impôt), vous pouvez donc mieux aider la Maison de la Parole :

- En 2020, un don de **300 €** vous a coûté **102 €** après réduction d'impôts
- En 2021, un don de **408 €** vous coûterait la même somme de **102 €** après réduction d'impôts.

Vous pouvez adresser vos dons pour le Denier :

- ✓ En nous envoyant un chèque à l'ordre de « ADN – Maison de la Parole »
- ✓ En ligne, via le site du diocèse : <https://denier.diocese92.fr/donner/~mon-don> en choisissant comme paroisse « Meudon, Maison de la Parole ».

Comme toujours, vous recevrez un reçu fiscal.

Nous vous souhaitons un bel Avent pour préparer la joie de Noël.

Elisabeth Lawton et toute l'équipe de coordination